

Commune de Watermael-Boitsfort
Monsieur Tristan Roberti
Echevin de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
1170 BRUXELLES

V/Réf. : URB/412 (Mme Patricia de Clippele)
N/Réf. : JMB/WMB2.203/s.599
Annexe : 1

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Concerne : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue des Trois Tilleuls, 73.
Pose de châssis en PVC (régularisation).

En réponse à votre courrier du 24 janvier, reçue le 25 janvier 2017, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1^{er} février 2017, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande concerne une maison unifamiliale de trois façades R+2+T située dans la zone de protection des cité-jardin Le Logis et Floréal. Par ailleurs le bien date d'avant 1932. Elle vise à régulariser la pose de châssis en PVC installés en façade avant en 1987-1988.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.

Par contre, la CRMS estime que les châssis PVC ne constituent pas une amélioration pour la qualité du bâti. Elle ne régularise dès lors pas les châssis en PVC et encourage des châssis en bois de type traditionnel. Elle recommande également de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. - D.M.S. : Mme M. Kreutz / B.D.U. – D.U. : Mme S. Buellinckx